

Titre	Analyse des réponses au Questionnaire de 2019 sur les thèmes et le format éventuels pour la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993
Document	Doc. préL. No 2 de décembre 2019
Auteur	BP
Point de l'ordre du jour	s.o.
Mandat	C&R No 32 du Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) de 2019 C&R No 32 du CAGP de 2018 Article 42 de la Convention Adoption de 1993 Article 6 du Statut de la HCCH
Objectif	Tenir compte des points de vue et des opinions des Membres et des Parties contractantes à la Convention Adoption de 1993 dans l'organisation de la Cinquième réunion de la Commission spéciale
Mesure à prendre	Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour décision <input type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/>
Annexe(s)	Réponses au Questionnaire de 2019
Document(s) connexe(s)	Tableau des Conclusions et Recommandations des précédentes réunions de la Commission spéciale (2000, 2005, 2010, 2015) sur la Convention Adoption de 1993 - Doc. info. No 1 de décembre 2019 à l'attention de la Commission spéciale de 2021 sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993 Veuillez noter que ce document (Doc. préL. No 2 de décembre 2019) a été publié pour la première fois en tant que Doc. préL. No 8 de décembre 2019 à l'attention de la réunion 2020 du CAGP.

I. Introduction

1. En mars 2018, et de nouveau en mars 2019, le Conseil sur les affaires générales et la politique (« CAGP ») est convenu¹ que le Bureau Permanent (« BP ») devrait commencer à préparer la tenue de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique² de la *Convention du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* (ci-après, la « Convention HCCH de 1993 sur l'adoption », « Convention Adoption de 1993 » ou « Convention »).

2. À la lumière de ce mandat, le BP a diffusé un Questionnaire³ en juillet 2019 afin de recueillir les points de vue des Membres de la HCCH, des Parties contractantes à la Convention, des États cherchant activement à devenir Parties à la Convention ainsi que de certaines organisations internationales clés, afin de connaître les sujets que ces derniers souhaiteraient voir traités lors de la réunion et le format que celle-ci devrait revêtir (« Questionnaire de 2019 »). Les réponses, résumées dans le présent document, constituent la base de la préparation de la réunion, y compris de la rédaction de l'ordre du jour.

3. Le BP tient à remercier ceux qui ont répondu au Questionnaire. Un grand nombre de réponses a été reçu : 72 réponses, représentant 67 États et 5 organisations internationales :

- 48 États membres de la HCCH qui sont également Parties contractantes à la Convention (17 États d'origine, 23 États d'accueil et 8 États qui sont à la fois États d'origine et États d'accueil) : Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Croatie, Danemark, Équateur, Estonie, Finlande, France, Grèce, Inde, Irlande, Israël, Italie, République populaire de Chine (continentale, RAS de Hong Kong et RAS de Macao)⁴, République tchèque, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, République slovaque, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Suisse, États-Unis d'Amérique, Venezuela, Vietnam et Zambie.
- 2 Membres de la HCCH qui ne sont pas encore Parties contractantes : République de Corée et Ukraine.
- 16 Parties contractantes qui ne sont pas Membres de la HCCH : Bénin, Burundi, Cap Vert, Cambodge, Colombie, République du Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Guatemala, Guinée, Honduras, Madagascar, Mongolie, Sénégal, Thaïlande et Togo.
- 1 État intéressé : Niger.
- 3 organisations internationales : UNICEF, le Service social international (SSI), EurAdopt, Intercountry Adoptee Voices (ICAV) et RELAC-ADOP.

¹ « Conclusions et Recommandations du Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) (du 5 au 8 mars 2019) », para. 32 et « Conclusions et Recommandations du CAGP (du 13 au 15 mars 2018) » para. 32.

² La Commission spéciale sur la *mise en œuvre* de la Convention HCCH de 1993 sur l'adoption s'est réunie en 1994 afin d'examiner l'application de la Convention aux enfants réfugiés et deux formulaires modèles. Depuis lors, la Commission spéciale s'est réunie pour discuter du fonctionnement pratique de la Convention à quatre occasions différentes (2000, 2005, 2010 et 2015). Voir également « Tableau des Conclusions et Recommandations des précédentes réunions de la Commission spéciale sur la Convention HCCH de 1993 sur l'adoption (2000, 2005, 2010, 2015) » - Doc. info. No 1 à l'attention de la Commission spéciale de 2021 sur le fonctionnement pratique de la Convention HCCH de 1993 sur l'adoption.

³ « Questionnaire sur des thèmes éventuels pour la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention HCCH de 1993 sur l'adoption » (juillet 2019), Doc. prélim. No 1, préparé par le BP (« Questionnaire de 2019 »).

⁴ Veuillez noter que pour déterminer les pourcentages de réponses, une seule réponse consolidée a été envisagée pour chaque État.

4. Sur le nombre total d'États ayant répondu, 36 se déclarent comme étant des États d'origine, 23 comme États d'accueil et huit comme étant à la fois États d'origine et États d'accueil⁵. Le présent document préliminaire se concentre principalement sur les réponses données par les États⁶.

5. La Convention HCCH de 1993 sur l'adoption compte actuellement 102 États parties. Par ailleurs, trois États ont signé la Convention mais ne l'ont pas encore ratifiée (Fédération de Russie, Népal et République de Corée). Depuis la dernière réunion de la Commission spéciale en 2015, la Convention a été signée et ratifiée par deux États non membres de la HCCH (Bénin et Honduras) et cinq États non membres y ont adhéré (République du Congo, Ghana, Guyana, Kirghizstan et Namibie).

II. Réponses au Questionnaire sur les sujets à discuter lors de la prochaine réunion de la Commission spéciale

6. Les sujets suggérés par le BP dans le Questionnaire de 2019 se basaient sur les travaux actuels entrepris par l'Organisation ainsi que sur les suggestions faites au BP par différentes autorités et parties prenantes au cours des dernières années. Les réponses indiquent que les États s'entendent généralement sur les principaux sujets proposés dans le Questionnaire, étant donné que tous ces sujets ont reçu une majorité de réponses positives (bien que le niveau de priorité (élevé, moyen ou faible) - varie d'un sujet à l'autre). Pour la majorité des sujets, il y a relativement peu de réponses qui indiquent qu'un sujet précis ne devrait pas faire l'objet de discussions lors de la réunion de la Commission spéciale, ou qu'un sujet précis ne s'applique pas à un État en particulier.

7. Le fait que la Convention « est fondée sur des principes acceptés de manière universelle, et que les États parties sont « convaincus de la nécessité de prévoir des mesures pour garantir que les adoptions internationales aient lieu dans l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect de ses droits fondamentaux, ainsi que pour prévenir l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants »⁷ signifie que les États ont désormais une conception très similaire sur ces questions.

8. Toutefois, comme les Parties contractantes l'ont signalé lors de la dernière réunion de la Commission spéciale, « il reste de nombreux défis rapportés par les États en lien avec la mise en œuvre de la Convention »⁸. Il y a donc encore matière à amélioration, en particulier dans la mise en œuvre de la Convention. C'est pourquoi la Commission spéciale vise à aider et à guider les États à cet égard. Comme le montrent les récentes évolutions en matière d'adoption internationale, il est plus que jamais nécessaire de veiller à ce que toutes les Parties contractantes appliquent correctement la Convention, conformément à son esprit et en tenant compte de la situation de l'enfant non seulement au moment où il a besoin d'être pris en charge, mais aussi à l'avenir tout au long de sa vie, notamment lorsque celui-ci est à la recherche de ses origines.

A. Sujets

9. Les cartes de cette section présentent pour chaque question : 1) les réponses par État ; et 2) le pourcentage de réponses des États qui pensent qu'un sujet précis :

- devrait être examiné lors de la Cinquième réunion de la Commission spéciale ainsi que le niveau de priorité : élevé (vert foncé), moyen (vert) ou faible (vert clair) ;
- ne devrait pas être examiné : non prioritaire (rouge) ; ou

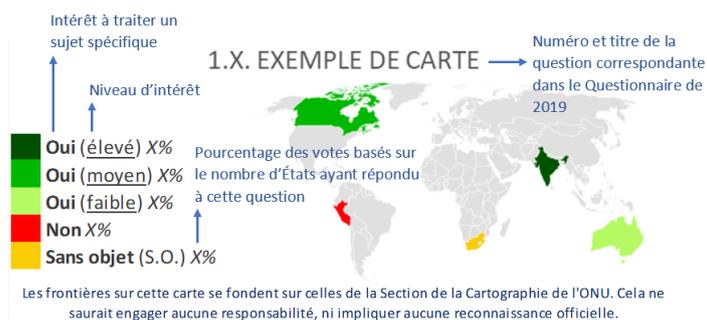
⁵ Cette catégorisation est fondée sur les Profils d'État des États concernés.

⁶ Les réponses données par les organisations internationales sont très similaires à celles données par les États (pour la plupart des sujets, la réponse est oui, avec un niveau de priorité élevé ou moyen). Leurs réponses figurent en annexe.

⁷ « Rapport et Conclusions de la Commission spéciale de 2000 sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993 », préparé par le BP (« C&R de la Commission spéciale de 2000 », para. 11.

⁸ « 20 ans de la Convention Adoption de 1993 – Analyse de l'impact de la Convention sur le droit et la pratique en matière d'adoption internationale et de protection des enfants » (mai 2015), Doc. pré-l. No 3 préparé par le PB, para. 95.

- ou n'est pas applicable (jaune) à cet État.



10. Étant donné que tous les sujets ont reçu une majorité de réponses positives, l'ordre des sujets présentés ci-dessous est une combinaison de l'ensemble des réponses positives et des réponses indiquant un niveau de priorité élevé.

1. Questions relatives au suivi de l'adoption

11. L'un des grands sujets qui semble présenter un intérêt particulier pour les États est celui des questions relatives à la période post-adoption (96 % des États pensent que ce sujet devrait être examiné), y compris la majorité des sujets afférents. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où aujourd'hui, malgré le fait que le nombre d'adoptions internationales à l'échelle mondiale continue de diminuer⁹, de nombreux adoptés (et les membres de leur famille) des années précédentes (selon le professeur Selman, plus d'un million d'enfants adoptés entre 1948 et 2018)¹⁰ souhaitent bénéficier d'un certain soutien. À la lumière de ce qui précède, la Commission spéciale a déjà reconnu que les services post-adoption sont fondamentaux et devraient prendre en considération la nature pérenne de l'adoption¹¹.

12. La question de la **conservation des informations et de la protection des données** (art. 9(a) et 30(1) de la Convention) a suscité beaucoup d'intérêt (97 % des États estiment que le sujet devrait être examiné, dont 57 % ont indiqué un niveau de priorité élevé) et n'a reçu aucune réponse négative pour être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion. En effet, aujourd'hui, il n'y a aucun doute quant à l'obligation de recueillir et de conserver toutes les informations sur l'adoption et sur les avantages qui en découlent. Cela est fondamental au droit à l'identité de toute personne et c'est aussi le moyen de prouver qu'une adoption a été faite conformément aux normes de la Convention Adoption de 1993. En ce qui concerne l'**accès** à ces informations (c.-à-d., la recherche des origines (art. 30(2))), bien qu'il s'agisse également d'un sujet important (92 % des États estiment que le sujet devrait être examiné, dont 69 % ont indiqué un niveau de priorité élevé), il s'agit encore d'un sujet controversé dans certains États.

13. La question du **conseil** aux adoptés et à leur famille (94 % des États soutiennent cette question) et de l'**échec** ou de l'interruption de l'adoption (97 % des États soutiennent cette question, aucune réponse négative) présente également un intérêt. Par exemple, il peut être intéressant d'examiner la manière dont les États ont mis en œuvre les recommandations des précédentes réunions de la Commission spéciale reconnaissant l'importance de la Convention de 1996 sur la protection des enfants pour protéger les enfants après l'échec d'une adoption¹², ou si les Autorités centrales des États

⁹ Voir Statistiques de l'Espace « Adoption » du site web de la HCCH < www.hcch.net >.

¹⁰ Selman, P., *One million children moving, reflections on 70 years of international adoption since the end of World War II*, à paraître dans Hackenesch, S. (éd.) (à paraître) « Making Families Across Race and Nation ; Histories and Politics of Transracial and Transnational Adoptions », Ohio : Ohio University Press.

¹¹ « Conclusions et Recommandations adoptées par la Quatrième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993 (du 8 au 12 juin 2010) », (« C&R de la Commission spéciale de 2015 »), para. 18.

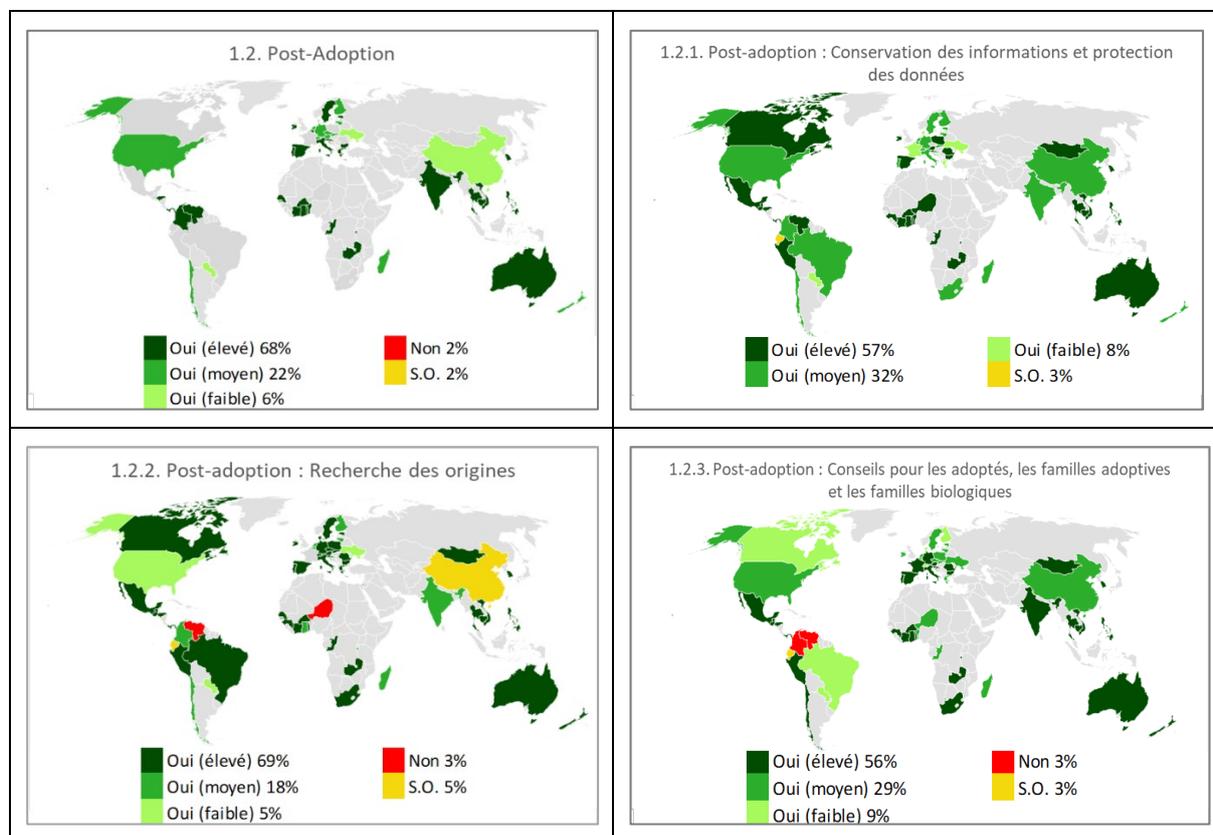
¹² *Ibid.*, para. 20.

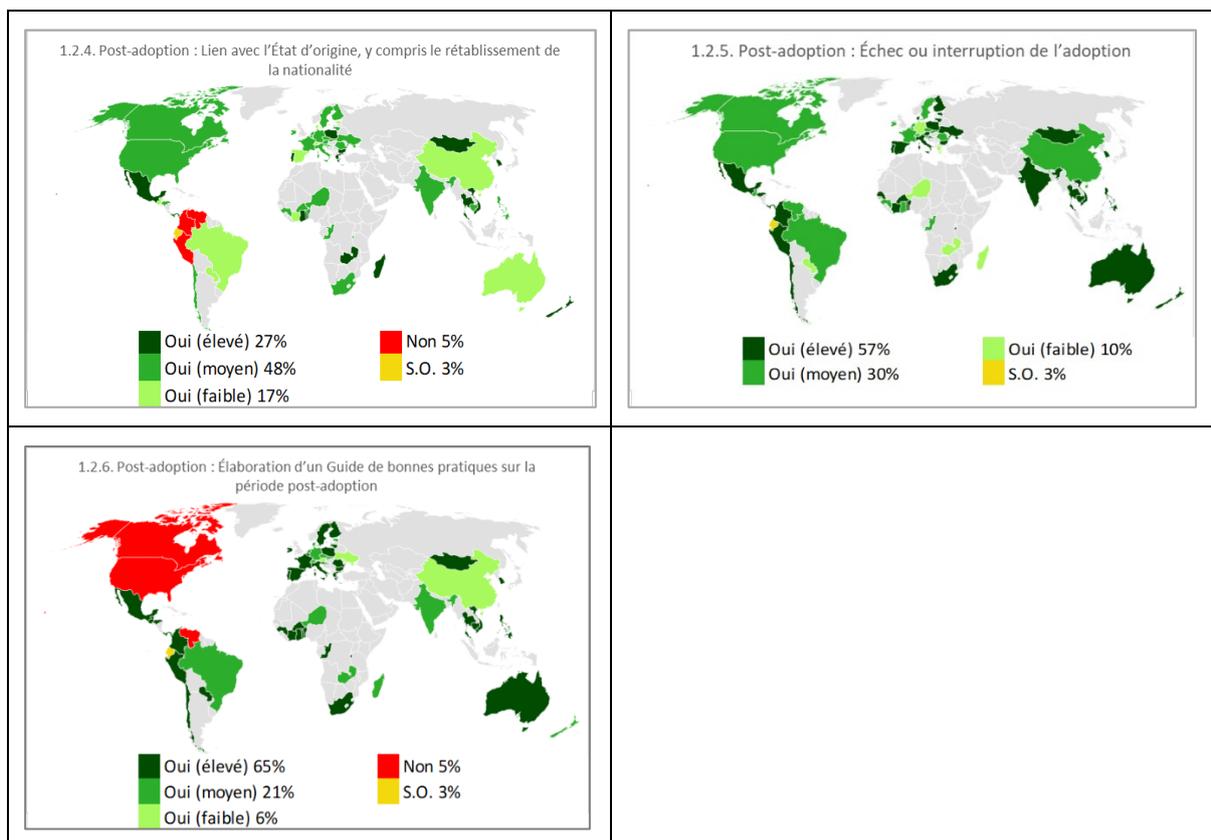
d'accueil sont aujourd'hui mieux informées des échecs, même si ces derniers sont traités par les autorités chargées de la protection des enfants d'un État et pas nécessairement par l'Autorité centrale en vertu de la Convention Adoption de 1993 .

14. La plupart des États (92 %) se sont montrés très intéressés par la possibilité d'élaborer un **Guide de bonnes pratiques** sur les questions relatives à la période post-adoption (65 % ont indiqué un niveau de priorité élevé) qui pourrait compléter le chapitre 9 du Guide de bonnes pratiques No 1 de la HCCH sur la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention Adoption de 1993. Un nouveau Guide pourrait fournir davantage d'informations et de bonnes pratiques, étant donné qu'au cours de la dernière décennie, un grand travail a été accompli en ce qui concerne les questions relatives à la période post-adoption. L'une des raisons est que, maintenant plus que jamais, les adoptés veulent faire entendre leur voix et demandent des services et de l'aide lorsque nécessaire. Toutefois, 5 % des États ont indiqué que ce sujet ne devrait pas être examiné lors de la prochaine réunion de la Commission spéciale.

15. Un nouveau sujet récemment porté à l'attention du BP est le **lien entre les adoptés et leur État d'origine**, y compris le rétablissement de la nationalité de cet État. En effet, du fait que beaucoup d'adoptés sont maintenant adultes et sont à la recherche de leurs origines, certains d'entre eux aimeraient être plus proches de leur État d'origine, ce qui pourrait inclure la possibilité de recouvrer la nationalité de l'État d'origine qu'ils ont perdu après leur adoption. 92 % des États ont indiqué que ce sujet devrait être examiné (mais seulement 27 % ont indiqué un niveau de priorité élevé), et 5 % des États ont indiqué qu'il ne devrait pas être examiné.

16. Le BP propose que les questions relatives à la période post-adoption bénéficie d'un certain temps de discussion lors de la réunion de la Commission spéciale. En termes de documentation, il est suggéré que le BP prépare une fiche de synthèse sur les questions relatives à la période post-adoption (sur la base de la structure des fiches de synthèse préparées pour la dernière réunion de la Commission spéciale en 2015) pour présenter ces sujets et proposer des questions pour examen.





2. Prévenir les pratiques illicites et la manière d'y remédier

17. Pour presque tous les États (96 %), les moyens de prévenir les pratiques illicites et la manière d'y remédier devraient faire l'objet d'une attention particulière lors de la prochaine réunion de la Commission spéciale (71 % ont indiqué un niveau de priorité élevé). Il est important de rappeler que la Convention Adoption de 1993 a été rédigée, entre autres, pour empêcher l'enlèvement, la vente et la traite d'enfants qui se produisaient à l'époque. Ce sujet a déjà été abordé lors de réunions précédentes mais aujourd'hui, avec la révélation de nombreux scandales et abus liés à l'adoption internationale, en particulier avant l'entrée en vigueur de la Convention, celui-ci est d'autant plus pertinent.

18. À la suite des précédentes réunions de la Commission spéciale, un Groupe de travail a été constitué afin d'examiner la meilleure façon de prévenir les pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier¹³. Ce Groupe de travail élabore des outils afin d'aider les États à mieux identifier les pratiques illicites, prévenir ces pratiques et à y remédier (la « **panoplie d'outils** »). Ces outils comprennent des fiches de synthèse qui permettraient d'identifier les pratiques illicites, les facteurs propices et les moyens de les prévenir ; une procédure modèle pour répondre à des cas spécifiques de pratiques illicites ; et des Lignes directrices en matière de coordination sur la prévention des pratiques illicites répétées et la manière d'y remédier¹⁴. La « panoplie d'outils » a été considérée par 94 % des États comme étant un sujet qui doit être examiné lors de la Cinquième réunion de la Commission spéciale.

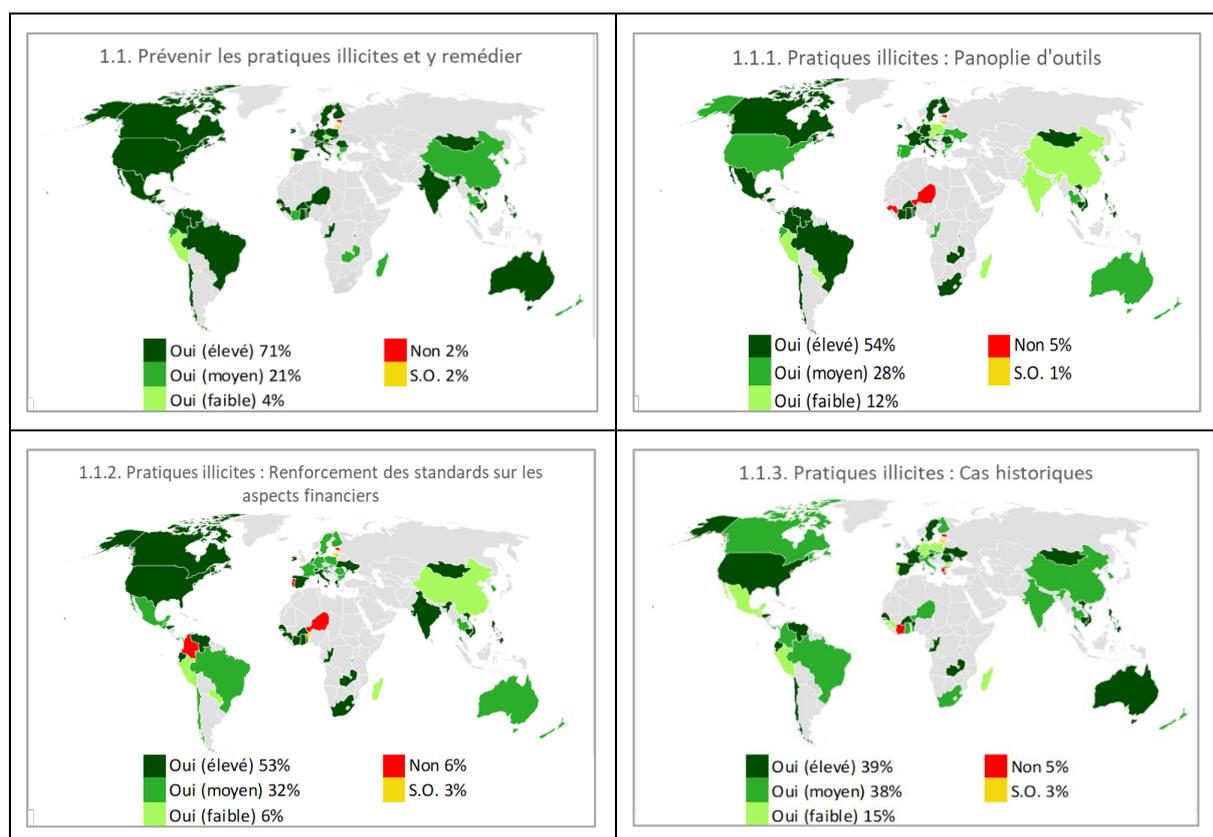
¹³ « Conclusions et Recommandations adoptées par la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993 (du 17 au 25 juin 2010) », (« C&R de la Commission spéciale de 2015 »), C&R No 2 ; C&R de la Commission spéciale de 2015, para. 45.

¹⁴ « Conclusions et Recommandations du Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier (réunion du 21 au 23 mai 2019) », [Doc. Prél. No 6 de mai 2019](#) pour le CAGP de 2020.

19. Lors de sa dernière réunion en mai 2019, le Groupe a proposé que le renforcement des standards relatifs aux gains **matériels** indus et autres, soit examiné plus avant lors de la prochaine réunion de la Commission spéciale. En effet, quand bien même l'article 32 de la Convention Adoption de 1993 prévoit que seuls les frais et dépenses peuvent être demandés ou payés, il existe encore de nombreux autres paiements financiers effectués au cours d'une procédure d'adoption, et ces paiements sont à l'origine de bon nombre des abus en matière d'adoption. Entre autres, « [c]ertains se sont interrogés sur le fondement de quels droits de l'enfant, le système de protection des enfants d'un État (y compris son système d'adoption) devrait être partiellement financé par les futurs parents adoptifs ou les organismes agréés en matière d'adoption au moyen de contributions, de dons et / ou de projets de coopération »¹⁵. Ces préoccupations se reflètent dans les réponses des États puisque 91 % des États ont recommandé que ce sujet soit examiné (53 % ont indiqué un niveau de priorité élevé).

20. Conformément à une recommandation du même Groupe¹⁶, 92 % des États ont estimé que la Commission spéciale devrait examiner la meilleure façon de répondre aux abus et pratiques illicites antérieures à l'entrée en vigueur de la Convention (« cas **historiques** »), mais seuls 39 % ont indiqué un niveau de priorité élevé.

21. Par conséquent, le BP suggère que ce sujet soit examiné plus avant lors de la Cinquième réunion. La base de la discussion sera le projet d'outils préparé par le Groupe de travail qui sera distribué à tous les participants avant la tenue de la réunion.



¹⁵ *Ibid.*, para. 9.

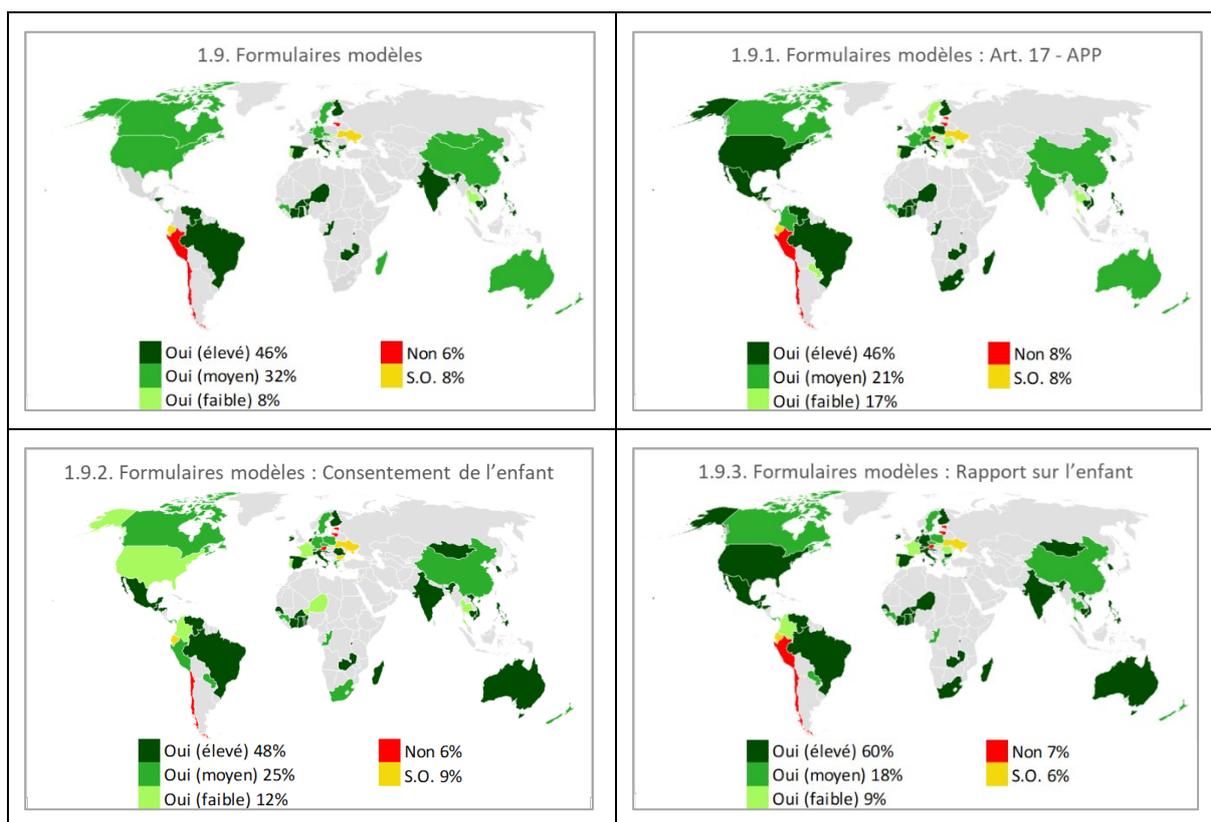
¹⁶ *Ibid.*, para. 5.

3. Formulaires modèles

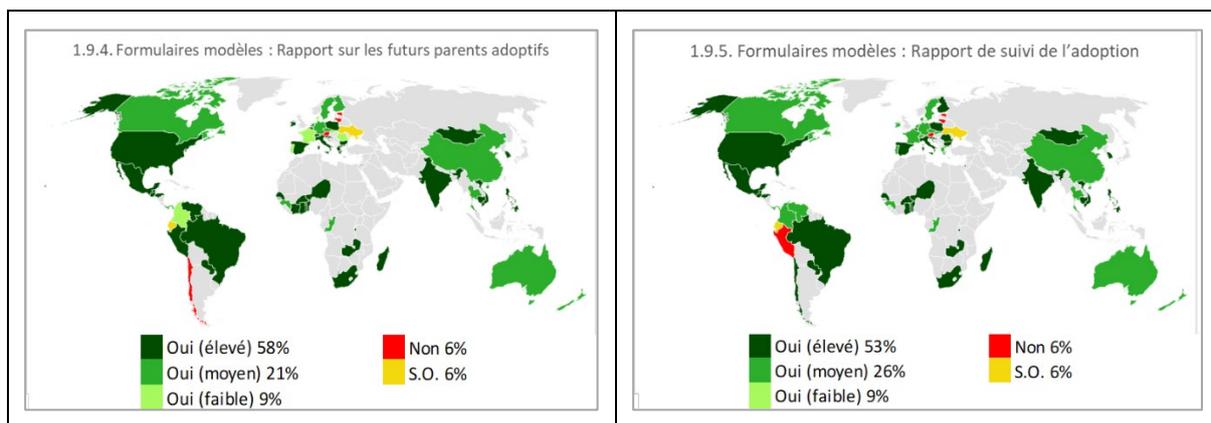
22. Le sujet général des formulaires modèles a suscité un intérêt un peu plus faible (86 %, avec 46 % qui ont indiqué un niveau de priorité élevé) que les sujets susmentionnés. Cependant, des formulaires modèles spécifiques (en particulier sur le **rapport sur l'enfant** (60 % ont indiqué un niveau de priorité élevé) et sur le **rapport sur les futurs parents adoptifs** (58 % ont indiqué un niveau de priorité élevé)) revêtent de l'importance pour de nombreux États. Les formulaires modèles du **rapport de suivi de l'adoption**, de l'**article 17** et du **consentement de l'enfant** ont reçu des niveaux de soutien similaires, mais avec un degré d'intérêt moindre.

23. Le BP a préparé un premier projet de plusieurs de ces formulaires modèles pour la réunion de la Commission spéciale de 2015¹⁷, et certains États ont formulé des commentaires. Étant donné que ces formulaires modèles semblent être une priorité pour de nombreux États, il est proposé que des versions actualisées soient distribuées pour commentaires supplémentaires, et que les réponses soient ensuite examinées lors de la réunion de la Commission spéciale.

24. Il convient de noter que de nombreux États d'accueil avaient formulé des commentaires sur le formulaire modèle sur le rapport sur les futurs parents adoptifs, tandis que les États d'origine avaient formulé des commentaires sur le formulaire modèle sur le rapport sur l'enfant, dans les deux cas probablement parce que ces formulaires modèles diffèrent de la pratique existante (et dans certains cas, très ancienne) de certains de ces États. Par conséquent, une certaine souplesse et un certain compromis pourraient être nécessaires pour que les États s'entendent sur ces formulaires modèles recommandés.



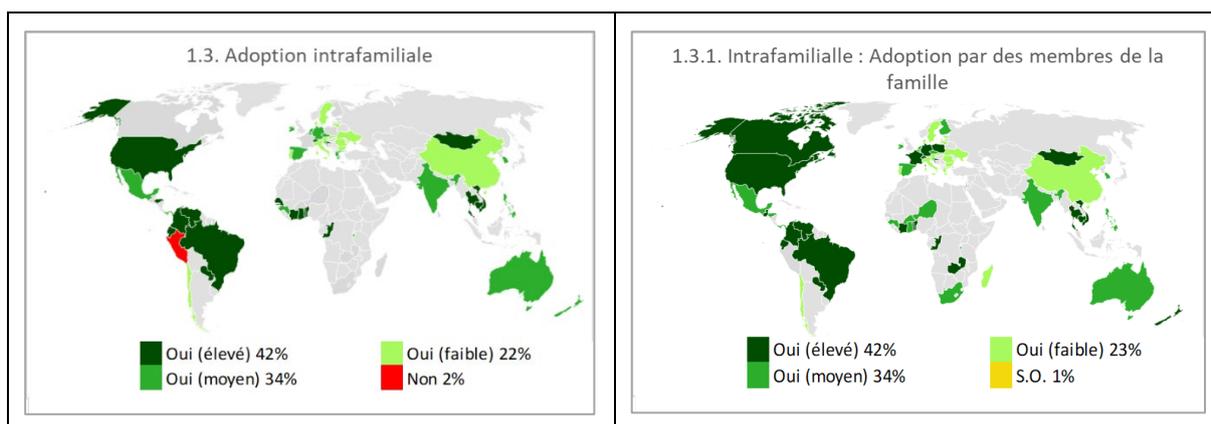
¹⁷ À l'exception du formulaire modèle sur l'art. 17, en cours de rédaction par le Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites et la manière d'y remédier.

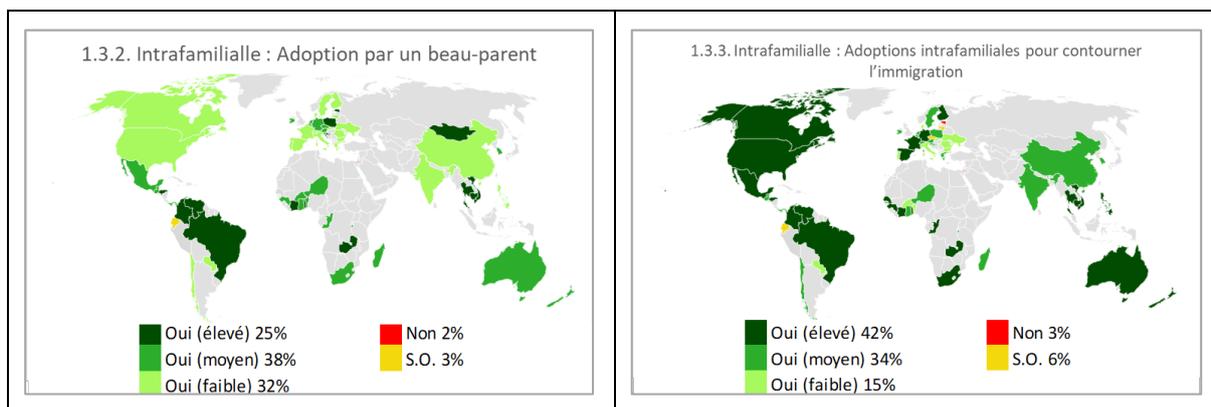


4. Adoption intrafamiliale

25. Les réponses au Questionnaire montrent que presque tous les États (98 %) qui ont répondu s'entendent sur le fait que l'adoption par des membres de la famille est une question qui devrait être examinée, mais en indiquant différents niveaux de priorité (42 % ont indiqué un niveau de priorité élevé). En particulier, les États souhaitent surtout examiner le recours à l'adoption intrafamiliale pour contourner les lois sur l'immigration (42 % ont indiqué un niveau de priorité élevé). L'adoption par des membres de la famille continue généralement de présenter un intérêt (42 % ont indiqué un niveau de priorité élevé), tandis que l'adoption par un beau-parent présente un niveau de priorité faible pour de nombreux États (seulement 25 % ont indiqué un niveau de priorité élevé).

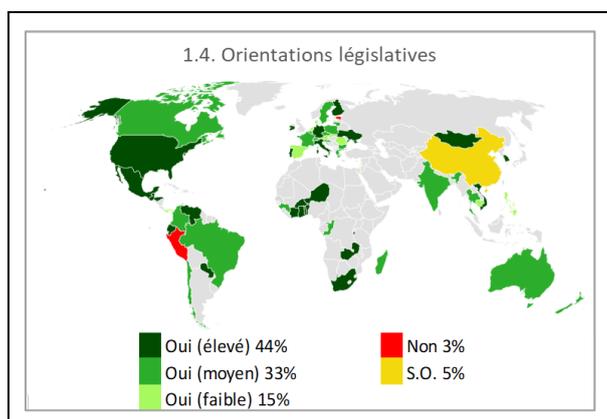
26. Le BP suggère que l'adoption intrafamiliale bénéficie d'un certain temps de discussion lors de la réunion de la Commission spéciale. Une possibilité pourrait être d'examiner ce sujet sous la forme d'une table ronde ou d'une séance simultanée. En ce qui concerne la documentation, il est suggéré que le BP prépare une fiche de synthèse sur l'adoption intrafamiliale, fondée sur les travaux en cours du Service social international à ce sujet, afin de présenter les enjeux et de proposer des questions à examiner.





5. Orientations législatives

27. La Commission spéciale de 2015 a recommandé que le BP élabore un outil visant à assister les États qui envisagent de devenir Parties à la Convention en fournissant des conseils pratiques sur le cadre juridique relatif à l'adoption¹⁸. L'élaboration de ces **orientations législatives** pour les Parties contractantes nouvelles ou futures, ainsi que pour les Parties contractantes existantes souhaitant actualiser leur législation en matière d'adoption, a reçu le soutien de 92 % des États (44 % ont indiqué un niveau de priorité élevé). Sur la base de l'expérience acquise par le BP en matière d'assistance technique dans le cadre de son programme ICATAP, le BP travaille actuellement sur un premier projet de cet outil et propose qu'il soit examiné lors de la Cinquième réunion de la Commission spéciale.

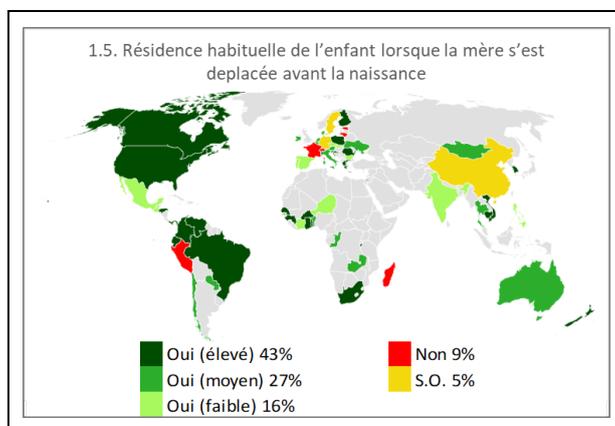


6. Résidence habituelle de l'enfant lorsque la mère s'est déplacé avant la naissance

28. La [Note sur la résidence habituelle et le champ d'application de la Convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale](#), publiée par la HCCH en 2018, comprend un exemple de cas sur la résidence habituelle d'un enfant né dans un État peu après que sa mère est arrivée dans cet État. 86% des États se sont montrés intéressés par un examen plus approfondi de la manière dont la résidence habituelle de l'enfant est, en pratique, déterminée lorsque la mère s'est déplacée dans cet État avant la naissance. 43 % des États ont indiqué un niveau de priorité élevé. Toutefois, 9 % des États ne souhaitent pas examiner plus avant cette question.

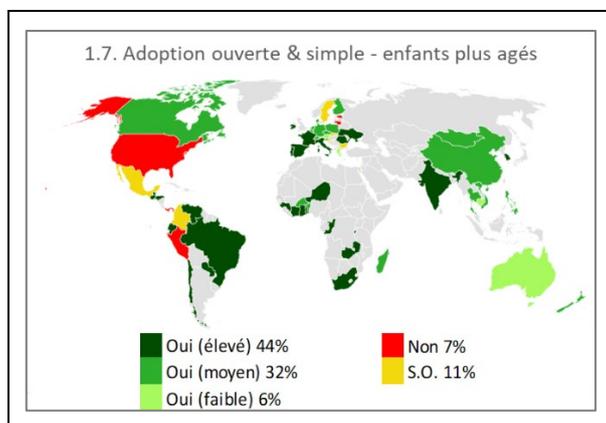
¹⁸ C&R de la Commission spéciale de 2015, para. 29.

29. Étant donné qu'il existe déjà de la documentation récente et détaillée en la matière, le BP propose que ce sujet soit réservé à une table ronde ou à une séance simultanée lors de la réunion de la Commission spéciale, où les États pourraient intervenir sur, par exemple, leur pratique en la matière et comment ils font face aux situations complexes.



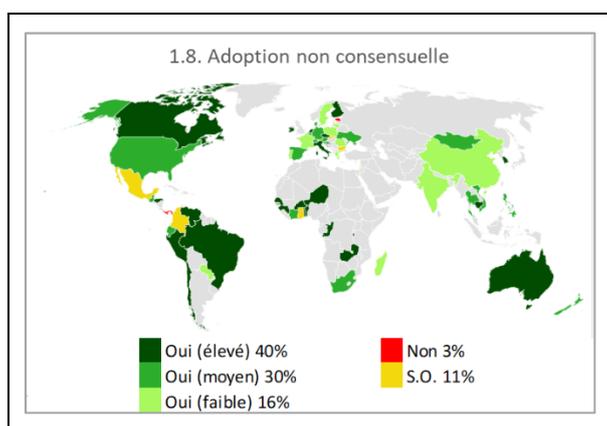
7. Adoption ouverte et simple

30. Les adoptions **ouvertes** et **simples** ont suscité beaucoup d'intérêt ; la plupart des États ayant exprimé leur volonté d'examiner ce sujet (82 % de réponses positives, dont 44% des États ayant indiqué un niveau de priorité élevé). Ce sujet pourrait être inscrit à l'ordre du jour de la réunion de la Commission spéciale (par ex., sous la forme d'une table ronde ou de séances simultanées). Le BP a l'intention de préparer une fiche de synthèse afin de faciliter les discussions.



8. Adoption non consensuelle

31. L'adoption d'enfants dont les parents biologiques ont perdu la responsabilité parentale mais sont néanmoins en désaccord avec l'adoption (« adoption non consensuelle ») a reçu le soutien de 86 % des États pour examen. Si le temps le permet, ce sujet pourrait être inscrit à l'ordre du jour de la réunion de la Commission spéciale (par ex., sous la forme d'une séance simultanée). Si tel est le cas, le BP préparera une fiche de synthèse pour faciliter les discussions.



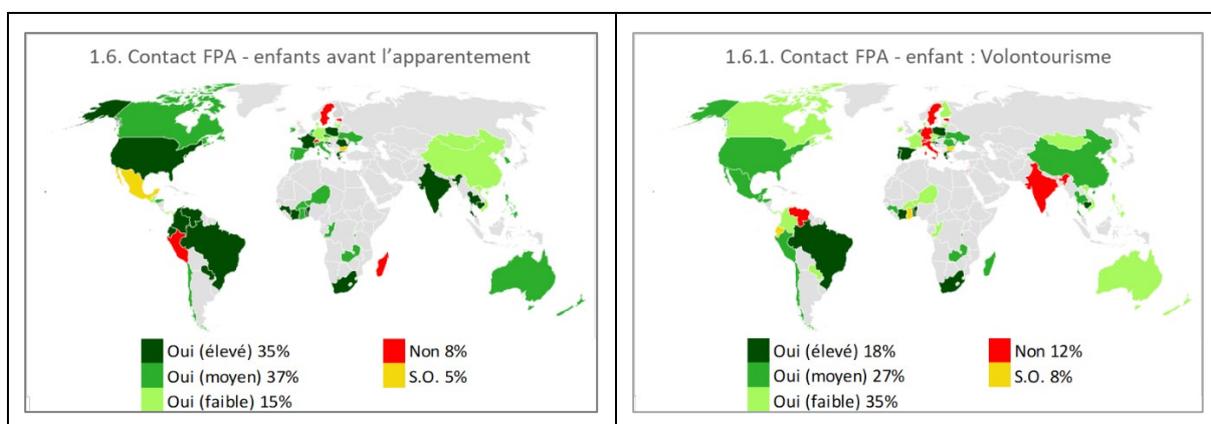
9. Contact entre les futurs parents adoptifs et l'enfant avant l'apparement

32. Aujourd'hui, comme de nombreux enfants ayant besoin d'une adoption internationale sont plus âgés qu'auparavant ou font partie de groupes de frères et sœurs, il est plus difficile de trouver des futurs parents adoptifs aptes pour les adopter. C'est pourquoi certains États ont élaboré des programmes visant à encourager l'adoption de ces enfants. Toutefois, il y a des questions qui doivent être discutées et faire l'objet d'une attention particulière pour s'assurer qu'il n'y a pas d'abus.

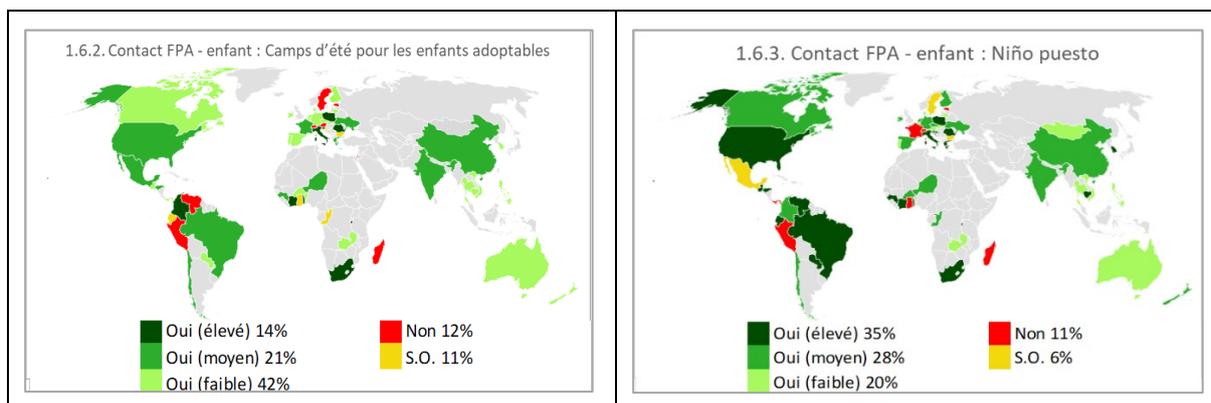
33. Par exemple, dans certains cas, les enfants participent à des **camps d'été** où ils peuvent séjourner chez des futurs parents adoptifs. Dans d'autres cas, les futurs parents adoptifs rencontrent un enfant alors qu'ils font du **bénévolat** dans une institution pour enfants (cette pratique est découragée par certains États ainsi que par l'UNICEF)¹⁹. Dans d'autres cas, les futurs parents adoptifs qui ont déjà la garde d'enfants (« niño puesto ») demandent à les adopter (bien que ces enfants n'aient pas encore été déclarés adoptables). Ces cas semblent assez fréquents dans certains pays d'Amérique latine, en particulier dans les cas d'adoption nationale.

34. Les sujets « **volontariat** », « **camp d'été** » et « **niño puesto** » ont certes reçu un soutien, mais beaucoup de réponses ont montré qu'il s'agissait d'un niveau de priorité faible. Ces sujets ont également reçu le pourcentage le plus élevé de réponses négatives au Questionnaire.

35. Le BP suggère que ces sujets ne soient examinés à la réunion de la Commission spéciale que si le temps le permet (et, le cas échéant, par ex., dans le cadre de séances simultanées). Cette décision sera prise lors de la rédaction de l'ordre du jour de la réunion en tenant compte de tous les autres sujets. Si ces sujets sont finalement inscrits à l'ordre du jour, le BP préparera une fiche de synthèse pour faciliter les discussions.



¹⁹ Par ex., Australie (<https://dfat.gov.au/people-to-people/volunteers/Pages/smart-volunteering.aspx>) et UNICEF (www.unicef.org/rosa/what-we-do/child-protection/volunteering-orphanages).



10. Autres sujets proposés dans les réponses au Questionnaire

36. Un certain nombre d'autres sujets qui pourraient être examinés lors de la Cinquième réunion de la Commission spéciale ont été suggérés dans les réponses²⁰ au Questionnaire de 2019. Certains d'entre eux sont liés à des sujets mentionnés dans le Questionnaire 2019, par exemple :

- post-adoption : par ex., le signalement à l'État d'origine en cas de problème ; le retour de l'enfant dans l'État d'origine à la suite de l'interruption d'une adoption ; l'application de la législation sur la protection des données (par ex, le Règlement général 2016/679 de l'UE sur la protection des données) dans les États hors Union européenne / Espace économique européen ; l'accès aux informations sur les origines par les médias sociaux ; les limites dans l'accès à l'information*, l'aide aux personnes adoptées pour retrouver leurs origines*, la révocation de l'adoption* ;
- les pratiques illicites et les aspects financiers : par ex., la coopération ; la régularisation des situations de pratiques illicites ; les aspects financiers, y compris leur transparence et leur caractère raisonnable ; l'engagement à remplir le tableau sur les coûts ; les contributions, dons et projets pour soutenir les enfants non adoptés ; l'évaluation des montants dépensés pour l'adoption et la manière dont cet argent aurait pu être utilisé pour aider les familles biologiques* ; la création d'un comité indépendant à des fins de responsabilisation* ;
- les formulaires modèles : par ex., un formulaire modèle pour la recherche des origines* ;
- la prise en charge internationale de l'enfant par un membre de sa famille comme alternative à l'adoption internationale intrafamiliale ;
- les orientations législatives : par ex., l'élaboration d'un système pour guider les Parties contractantes nouvelles ou potentielles dans la mise en place d'un système éthique et transparent* ; et
- la résidence habituelle : par ex., des expatriés, des diplomates et du personnel militaire.

37. D'autres sujets proposés mais qui n'ont pas été inclus dans le Questionnaire sont les suivants :

- le principe de **subsidiarité** : comment accroître le soutien apporté aux (premières) familles biologiques, y compris les pères* ; le fait que le placement familial peut être une solution temporaire mais n'apporte pas nécessairement de stabilité à l'enfant ; le rapport entre la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant Convention Adoption de 1993* ;
- l'adoption d'enfants de parents **inconnus** ; l'adoption d'enfants **plus âgés** ; l'adoption de **frères et sœurs** ;
- développer un Guide de bonnes pratiques sur la **préparation de l'enfant*** ;

²⁰ Cette section comprend également les suggestions faites par les organisations internationales. Elles sont signalées par un astérisque (*).

- éviter des retards inutiles dans la procédure d'adoption en fournissant suffisamment de personnel* ;
- la période de **socialisation** avant l'adoption, y compris l'impact sur l'enfant, en particulier lorsque le processus de finalisation de l'adoption est chronophage ;
- les cas où la décision d'adoption devient **définitive** avant que les parents adoptifs ne se rendent dans l'État d'origine pour ensuite amener l'enfant dans l'État d'accueil ;
- écouter les **témoignages** des adultes **adoptés** et des **parents biologiques** pour informer la pratique des Autorités centrales dans le cadre de la Convention Adoption de 1993 ;
- les **Organismes agréés en matière d'adoption (OAA)** : le rôles des OAA et des Autorités centrales* ; la supervision et le soutien des OAA* ; la recherche de structures financières réalistes pour les OAA* ;
- la sensibilisation du public à l'adoption internationale en tant que mesure de protection des enfants, en mettant l'accent sur l'adoption de nos jours et non dans le passé* ; les informations destinées spécifiquement aux personnes adoptées et aux familles biologiques* ;
- l'adoption et la **maternité de substitution**²¹ ; et
- la **kafala** convertie en adoption*²².

38. Les États sont invités à informer le BP s'ils estiment que l'un des sujets susmentionnés devrait être inscrit à l'ordre du jour de la Cinquième réunion de la Commission spéciale.

B. Format de la prochaine réunion de la Commission spéciale

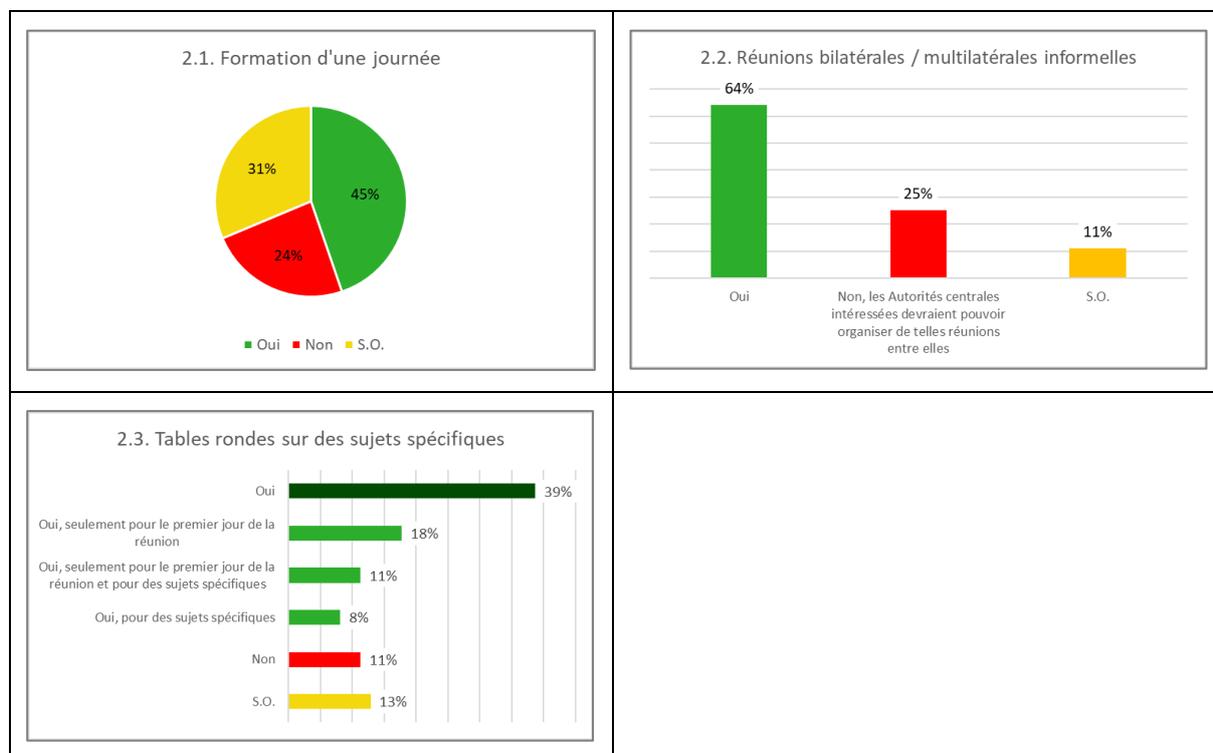
39. La deuxième partie du Questionnaire pour la préparation de la Cinquième Commission spéciale concernait le format de la réunion :

- 45 % des États ont manifesté leur intérêt à ce que les États puissent participer à une **formation d'une journée** organisée par le BP. Ce type de formation avait déjà eu lieu en 2015, avant la Quatrième réunion de la Commission spéciale, pour faire en sorte que le personnel des nouveaux États parties à la Convention et de certains États d'origine puisse mieux tirer parti de leur participation à la réunion. Il est donc proposé que le BP organise cette formation d'une journée avant la tenue de la réunion de la Commission spéciale en 2021. Celle-ci se tiendrait soit le samedi, soit le dimanche précédant le début de la réunion.
- 64 % des États ont confirmé leur intérêt à participer, en marge de la réunion de la Commission spéciale, à des **réunions bilatérales / multilatérales informelles** qui pourraient avoir lieu, par exemple, dans les locaux du BP. D'autre part, 23 % des États ont répondu que les Autorités centrales intéressées devraient pouvoir organiser ces réunions entre elles. Il est suggéré que le BP permette l'accès à ses bureaux avant et / ou après la réunion de la Commission spéciale, mais qu'il ne participera pas à l'organisation ou à la préparation de ces réunions.
- 76 % des États ont répondu qu'il serait utile d'organiser des **tables rondes**, comme ce fut le cas lors de la réunion de la Commission spéciale de 2015. Toutefois, 18 % des États ont précisé que les tables rondes ne devraient avoir lieu que le premier jour de la réunion ; 8 % des États ont indiqué que ces séances ne devraient porter que sur des sujets précis et 11 % des États ont

²¹ Ce sujet a fait l'objet de discussions lors de la réunion de la Commission spéciale de 2010, qui a conclu que l'utilisation de la Convention était inappropriée dans les cas de maternité de substitution à caractère international. Par ailleurs, la question de la maternité de substitution fait actuellement l'objet de discussions au sein d'un Groupe d'experts de la HCCH. En outre, en mars 2019 « [l]e Conseil est convenu que les adoptions internationales, y compris les adoptions relevant du champ d'application de la Convention Adoption internationale de 1993, devraient être exclues du champ d'application du projet Filiation / Maternité de substitution. Le Conseil a souligné l'importance de ne pas porter atteinte à la Convention de 1993. » (CAGP de 2019, C&R No 11).

²² Dans certains cas, les enfants déplacés vers un État d'accueil sur la base d'une *kafala* sont adoptés peu après leur arrivée dans cet État, sans consultation avec l'État d'origine concerné. La Convention Adoption de 1993 ne s'applique toutefois pas à de telles situations.

appuyé ces deux conditions, c'est-à-dire, que les tables rondes ne devraient avoir lieu que le premier jour de la réunion et uniquement sur certains sujets. Il est donc suggéré d'organiser des tables rondes le premier jour de la réunion, par exemple pour discuter des pratiques des États en matière de détermination de la résidence habituelle.



40. Certains États ont suggéré qu'en plus de l'anglais et du français, il serait important d'assurer l'interprétation en espagnol ainsi que la traduction des documents en espagnol. Il a également été suggéré qu'il serait important d'assurer la participation des États d'origine, des adoptés et des familles biologiques à la réunion*.

III. Proposition soumise au CAGP

A. Préparation de la Cinquième réunion de la Commission spéciale : sujets et format

41. En résumé, compte tenu des réponses au Questionnaire, il est proposé que la réunion se concentre principalement sur : 1) les questions relatives à la période post-adoption ; et 2) les pratiques illicites en matière d'adoption internationale (révision du projet d'outils élaboré par le Groupe de travail sur les pratiques illicites). Environ une journée et demie pourrait être consacrée à ces deux grands sujets.

42. Par ailleurs, une demi-journée à une journée complète pourrait être consacrée à la discussion sur : 3) des formulaires modèles ; et 5) des orientations législatives. En ce qui concerne les formulaires modèles, il n'est peut-être pas réaliste de les examiner tous en détail. Par conséquent, il peut être plus productif que les discussions portent sur les questions importantes concernant les formulaires modèles qui suscitent le plus d'intérêt (c.-à-d., les rapports de l'enfant et des futurs parents adoptifs). D'autres commentaires pourraient être envoyés par écrit avant la tenue de la réunion de la Commission spéciale.

43. Les autres sujets proposés à l'ordre du jour sont : 4) l'adoption intrafamiliale ; 6) la résidence habituelle de l'enfant lorsque la mère s'est déplacée dans un autre État avant la naissance ; et 7) les adoptions ouvertes et simples. Ces sujets pourraient faire l'objet de tables rondes ou de séances

simultanées (c.-à-d., les participants pourraient choisir entre deux ou trois options sur des sujets différents, comme cela a été fait lors de la Commission spéciale de 2015).

44. Lorsque la préparation de la réunion sera bien avancée, le BP examinera la possibilité d'inclure dans le projet d'ordre du jour, si possible : 8) l'adoption non consensuelle ; et 9) le contact entre les futurs parents adoptifs et l'enfant avant l'apparement. Ces sujets pourraient être abordés lors de séances simultanées.

45. Le BP révisé actuellement tous les documents existants de la HCCH en lien avec les sujets susmentionnés afin de préparer un questionnaire supplémentaire sur les questions pour lesquelles des clarifications ou des informations supplémentaires sur les pratiques des États sont requises.

46. Le BP a l'intention, sous réserve des ressources disponibles, de présenter des projets de trois documents importants qui seront examinés au cours de la réunion : la Panoplie d'outils sur les pratiques illicites (concernant le sujet 2 ci-dessus), les formulaires modèles (sujet 3 ci-dessus) et les orientations législatives (sujet 5 ci-dessus).

47. Pour tous les autres sujets, il est prévu que le BP rédige des fiches de synthèse (comme suggéré par les États avant la tenue de la réunion de la Commission spéciale de 2015 et comme cela avait été fait à cette occasion) pour mettre en lumière les pratiques actuelles, expliquer les problèmes et suggérer des questions à examiner pendant la réunion.

B. Calendrier

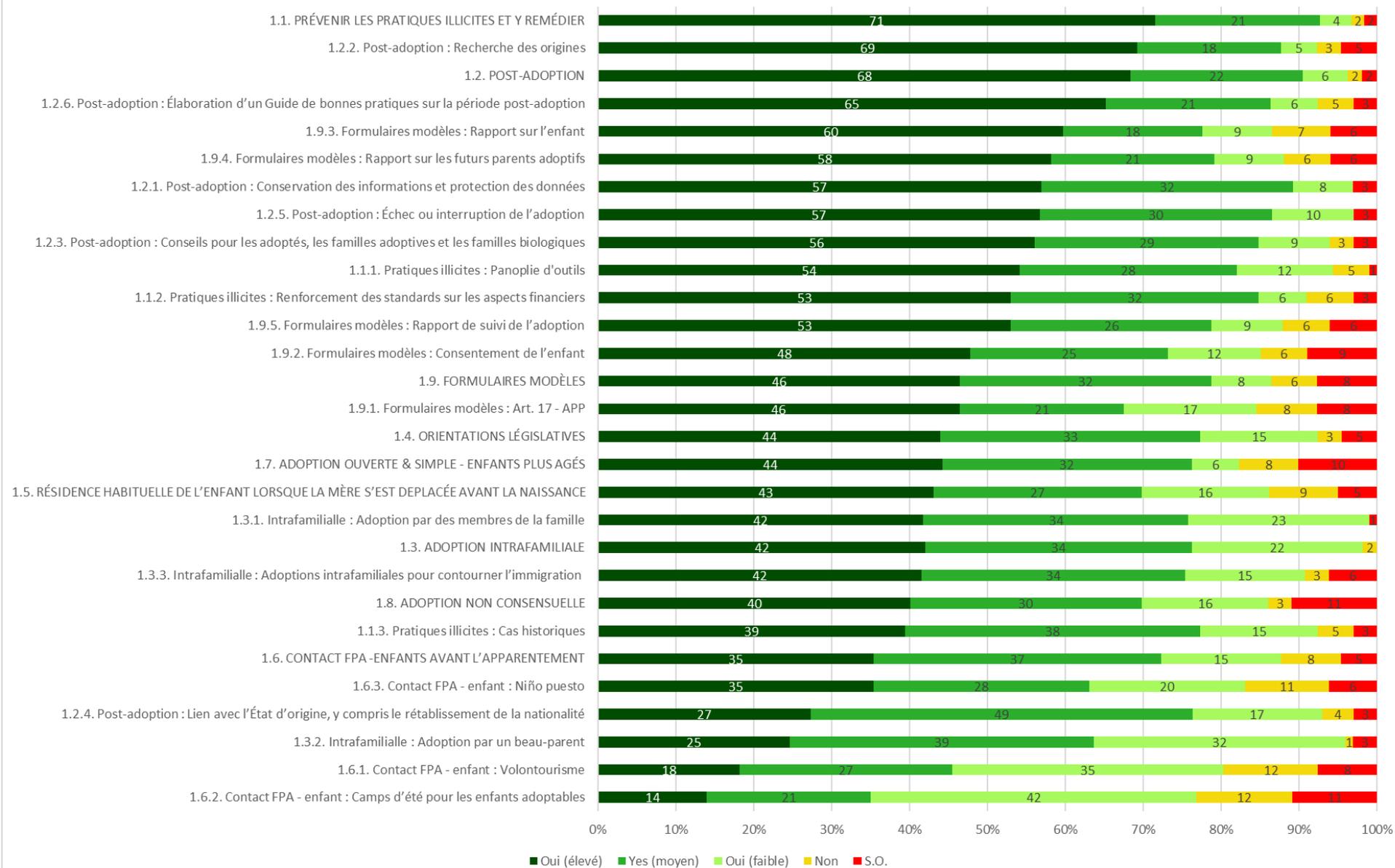
48. Compte tenu du programme de travail global de la HCCH, le BP suggère que la réunion de la Commission spéciale se tienne en mai / juin 2021, sous réserve de l'approbation du budget des frais des réunions pour l'Exercice financier 2020 / 2021. Le BP confirmera les dates de la réunion à tous les participants dès que celles-ci auront été convenues.

49. En ce qui concerne le nombre de jours de réunion, et compte tenu de l'augmentation des frais des réunions, le BP estime qu'il serait raisonnable de prévoir quatre jours de réunion pour examiner toutes les questions susmentionnées. Il s'agirait de commencer un lundi après-midi²³ par l'ouverture de la réunion et une série de tables rondes, suivies de trois journées complètes de discussions (y compris la possibilité d'avoir des séances simultanées) et enfin de réserver le vendredi matin aux conclusions et recommandations, pour les finaliser avant midi.

²³ La matinée serait nécessaire pour préparer la salle de réunion et le déménagement aux bureaux du BP après la réunion aurait lieu le vendredi après-midi, ce qui ferait un total de 5 jours de réunion.

ANNEXE

SUJETS SELON LEUR NIVEAU DE PRIORITÉ



RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DE 2019

ÉTAT	RÉPONSES aux questions 1.1 à 1.2.5 du QUESTIONNAIRE DE 2019									
	1.1	1.1.1.	1.1.2.	1.1.3.	1;2.	1.2.1.	1.2.2.	1.2.3.	1.2.4.	1.2.5.
Afrique du Sud	-	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	-	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)
Allemagne	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (faible)
Andorre	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Oui (élevé)	S.O.
Australie	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	(Oui (faible)	Oui (élevé)				
Autriche	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)
Belgique	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)
Bénin	Oui (élevé)	Oui (élevé)	S.O.	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	-	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)
Brésil	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	-	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (moyen)
Bulgarie	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (élevé)				
Burkina Faso	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)
Burundi	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)
Cambodge	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)
Canada	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	-	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (moyen)
Cap-Vert	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)
Chili	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)
Chine (continentale)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (moyen)	S.O.	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (moyen)
RAS de Hong Kong	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	S.O.	Oui (moyen)	Oui (moyen)				
RAS de Macao)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	S.O.	S.O.	Oui (moyen)
Colombie	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Non	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Non	Non	Oui (élevé)
Congo-Brazzaville	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)				
Corée, République de	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)				
Côte d'Ivoire	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Non	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (élevé)
Croatie	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)
Danemark	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	-	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (élevé)
Équateur	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	-	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Espagne	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (élevé)					
Estonie	Non	Non	Non	Non	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (élevé)
États-Unis d'Amérique	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)
Finlande	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (élevé)				
France	-	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	-	Oui (faible)	-	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)
Ghana	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)
Grèce	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Non	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (faible)

ÉTAT	RÉPONSES aux questions 1.1 à 1.2.5 du QUESTIONNAIRE DE 2019									
	1.1	1.1.1.	1.1.2.	1.1.3.	1;2.	1.2.1.	1.2.2.	1.2.3.	1.2.4.	1.2.5.
Guatemala	Oui (élevé)	-	Oui (moyen)	Oui (faible)	-	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (moyen)
Guinée	Oui (élevé)	Non	Oui (élevé)	Oui (faible)	-	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)
Honduras	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)
Inde	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)
Irlande	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)
Israël	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (faible)				
Italie	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)
Lituanie	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Oui (moyen)	Oui (élevé)				
Luxembourg	-	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	-	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)
Madagascar	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (faible)
Malte	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)					
Mexique	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (faible)	-	Oui (élevé)				
Monaco	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	S.O.	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	S.O.	Oui (élevé)
Mongolie	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	-	Oui (élevé)				
Niger	Oui (élevé)	Non	Non	Oui (moyen)	-	Oui (élevé)	Non	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (faible)
Norvège	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)
Nouvelle-Zélande	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)
Panama	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)					
Paraguay	-	Oui (faible)	Oui (faible)	-	Oui (faible)					
Pays-Bas	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)						
Pérou	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	-	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Non	Oui (élevé)
Philippines	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)
Pologne	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (faible)	-	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)
Portugal	Oui (faible)	Oui (moyen)	Non	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)
République tchèque	Oui (faible)	Oui (faible)	-	Oui (moyen)	Oui (moyen)	-	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)
Roumanie	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	-	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)
Sénégal	Oui (élevé)	-	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	-	Oui (élevé)	-	-	Oui (élevé)
Slovaquie	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)				
Slovénie	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)
Suède	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)
Suisse	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (moyen)
Thaïlande	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)					
Togo	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (élevé)					
Ukraine	-	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)

ÉTAT	RÉPONSES aux questions 1.1 à 1.2.5 du QUESTIONNAIRE DE 2019									
	1.1	1.1.1.	1.1.2.	1.1.3.	1;2.	1.2.1.	1.2.2.	1.2.3.	1.2.4.	1.2.5.
Venezuela	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Non	Non	Non	Oui (moyen)
Vietnam	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)
Zambie	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (faible)				
OI et ONG										
SSI	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (élevé)
UNICEF	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)
Euradopt	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)
RELAC-ADOPT	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)
ICAV	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)

ÉTAT'	RÉPONSES aux questions 1.2.6 à 1.6.2 du QUESTIONNAIRE DE 2019									
	1.2.6.	1.3.	1.3.1.	1.3.2.	1.3.3.	1.4.	1.5.	1.6.	1.6.1.	1.6.2.
Afrique du Sud	Oui (élevé)	-	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)					
Allemagne	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	S.O.	Oui (faible)	Non	Oui (faible)
Andorre	S.O.	Oui (élevé)	S.O.	S.O.	S.O.					
Australie	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (faible)
Autriche	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (faible)	Non
Belgique	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (faible)						
Bénin	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (faible)
Brésil	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)
Bulgarie	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (faible)	S.O.	S.O.	S.O.
Burkina Faso	Oui (élevé)	-	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (faible)
Burundi	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)
Cambodge	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (faible)
Canada	Non	-	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (faible)
Cap-Vert	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (faible)
Chili	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (moyen)					
Chine (continentale)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (moyen)	S.O.	S.O.	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (moyen)

ÉTAT	RÉPONSES aux questions 1.2.6 à 1.6.2 du QUESTIONNAIRE DE 2019									
	1.2.6.	1.3.	1.3.1.	1.3.2.	1.3.3.	1.4.	1.5.	1.6.	1.6.1.	1.6.2.
RAS de Hong Kong	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (faible)
RAS de Macao)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (élevé)	S.O.	S.O.	Oui (faible)	Oui (faible)	S.O.	Non
Colombie	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (élevé)
Congo-Brazzaville	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (faible)	S.O.
Corée, République de	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (faible)
Côte d'Ivoire	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)
Croatie	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	S.O.
Danemark	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)				
Équateur	S.O.	Oui (élevé)	Oui (élevé)	S.O.	S.O.	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	S.O.	S.O.
Espagne	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (faible)
Estonie	Oui (moyen)	-	Oui (faible)	Oui (élevé)	Non	Non	Non	Non	Non	Non
États-Unis d'Amérique	Non	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)
Finlande	Oui (élevé)	-	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	-	Oui (faible)	Oui (faible)
France	Oui (élevé)	-	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Non	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (moyen)
Ghana	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	S.O.	S.O.
Grèce	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)
Guatemala	Oui (élevé)	-	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (faible)
Guinée	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)
Honduras	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)
Inde	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Non	Oui (moyen)
Irlande	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (faible)
Israël	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Non	Non	S.O.	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Non	Non
Italie	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Non	Oui (élevé)
Lituanie	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	S.O.	Oui (moyen)	Non	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)
Luxembourg	Oui (élevé)	-	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)
Madagascar	Oui (moyen)	-	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Non	Non	Oui (moyen)	Non
Malte	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)

ÉTAT	RÉPONSES aux questions 1.2.6 à 1.6.2 du QUESTIONNAIRE DE 2019									
	1.2.6.	1.3.	1.3.1.	1.3.2.	1.3.3.	1.4.	1.5.	1.6.	1.6.1.	1.6.2.
Mexique	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (faible)	S.O.	Oui (moyen)	Oui (moyen)
Monaco	Oui (élevé)	Oui (moyen)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Oui (moyen)	Oui (moyen)	S.O.	S.O.
Mongolie	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	-	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (faible)	-
Niger	Oui (moyen)	-	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (moyen)
Norvège	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (faible)
Nouvelle-Zélande	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (faible)
Panama	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)
Paraguay	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (faible)
Pays-Bas	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (faible)
Pérou	Oui (élevé)	Non	-	-	-	Non	Non	Non	Oui (moyen)	Non
Philippines	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (faible)
Pologne	Oui (élevé)	-	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)
Portugal	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (faible)
République tchèque	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	S.O.	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (faible)
Roumanie	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)				
Sénégal	-	Oui (élevé)	-	-	Oui (élevé)	-	Oui (élevé)	-	-	-
Slovaquie	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (faible)						
Slovénie	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)					
Suède	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	S.O.	Non	Non	Non
Suisse	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Non	Non	Non	Non
Thaïlande	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (faible)
Togo	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)
Ukraine	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)
Venezuela	Non	Oui (élevé)	Non	Non						
Vietnam	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)
Zambie	Oui (moyen)	-	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (faible)

IO and NGO	RESPONSES to questions 1.6.3 to 1.9.5 of the 2019 QUESTIONNAIRE								
	1.6.3.	1.7.	1.8.	1.9.	1.9.1.	1.9.2.	1.9.3.	1.9.4.	1.9.5.
SSI	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	-	Oui (faible)				
UNICEF	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (élevé)
Euradopt	Non	Oui (moyen)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)
RELAC-ADOPT	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (moyen)
ICAV	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (moyen)	Oui (moyen)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)	Oui (élevé)